



Monsieur le Préfet, Madame la DASEN, Madame la Vice-présidente du Conseil Départemental

Depuis la rentrée scolaire les élèves, les enseignant.e.s et les parents d'élèves des écoles et établissements scolaires du département subissent une situation totalement inacceptable. Partout, ce sont des milliers d'heures de classe qui n'ont pas été assurées en conséquence directe des décisions du Ministre.

Malgré notre demande d'un plan d'urgence pour le Val-de-Marne et des appels constants à faire preuve d'anticipation, l'expérience et le délai entre les différentes vagues n'ont manifestement pas été mis à profit. Aucun moyen supplémentaire n'a été octroyé par l'Etat aux écoles et établissements scolaires du département pour prendre en compte la situation sanitaire exceptionnelle et ses conséquences. Les conditions de scolarisation, déjà largement détériorées, exposent élèves, familles et personnels à des risques de contamination, et génèrent anxiété et incompréhension. Il en résulte une pression intenable pour toutes et tous, enseignant.e.s comme familles.

L'absence de remplaçant.e.s entraîne un brassage des élèves de maternelle et d'élémentaire en contradiction avec toutes les précautions sanitaires qu'exigent la situation.

De nombreux élèves de maternelle et d'élémentaire n'ont pas eu classe pendant plusieurs semaines. Dans la quasi-totalité des collèges et des lycées, il y a des remplacements non pourvus depuis des mois, parfois depuis début septembre, et de nombreux élèves sont privés d'enseignement, souvent dans plusieurs disciplines à la fois, alors que des centaines de contractuel-les attendent toujours d'être réembauché.e.s depuis début septembre.

Face à la dégradation de la situation sanitaire, dans l'intérêt des élèves, des personnels et des familles, nous continuons à exiger qu'un véritable plan d'urgence soit immédiatement mis en œuvre avec :

- Un plan de recrutement massif d'enseignant.e.s, d'AESH et de personnel administratif permettant notamment l'allègement des effectifs dans les classes avec le maintien de la totalité des heures d'enseignement dues aux élèves.
- En complément, le recrutement immédiat de l'ensemble des candidat.e.s aux concours inscrit.e.s sur listes complémentaires, afin de pourvoir immédiatement au remplacement des personnels vulnérables ou malades, en particulier les enseignant.e.s et les AESH.
- Le réemploi de tout.e.s les contractuel.le.s, la prolongation de leur contrat jusqu'à la fin de l'année scolaire et leur titularisation.
- La fourniture de masques en quantité suffisante à l'ensemble des personnels et des élèves.
- Un haut niveau d'exigence dans l'entretien et la désinfection des locaux.
- La réquisition et l'aménagement de nouvelles salles de classe.
- Une véritable politique d'éviction des élèves et personnels concernés, lorsqu'un foyer épidémique se déclare au sein d'une classe ou d'un établissement et une campagne systématique de tests organisés dans tout.e.s les écoles et les établissements sur temps scolaire.

A cette situation inacceptable en conséquence directe des décisions ministérielles, s'ajoutent des projets de carte scolaire et de DHG tout aussi scandaleux pour la rentrée prochaine. Non seulement le Ministre fait comme s'il n'y avait pas de pandémie, comme s'il n'y avait pas eu de confinement, comme si les élèves

n'avaient pas perdu des milliers d'heures de classe à cause des non-remplacements découlant de ses décisions, mais il prévoit :

- une baisse importante du nombre d'heures attribuées aux collèges du département (équivalente à 25 postes) alors que 500 élèves en plus y seront scolarisés à la prochaine rentrée ! Cette baisse de moyens s'accompagne d'une nouvelle hausse du nombre d'heures supplémentaires, ce qui entrainerait de nouvelles suppressions d'emplois, plus de compléments de postes qui nuisent à la fois aux personnels et aux élèves, avec des conditions de travail de plus en plus difficiles et des élèves en difficulté laissés sur le bord de la route. En effet, le nombre d'élèves et de classes à gérer ne cesse d'augmenter, ce qui est très préjudiciable à la qualité de l'enseignement dispensé.

- de supprimer un quart des postes consacrés à l'accueil des élèves non francophones dans les écoles du département, rayant d'un trait de plume le travail sur le long terme effectué par les enseignants auprès des élèves, de leurs familles et des équipes enseignantes ! Véritable gâchis humain et pédagogique !

- de remettre en cause les conditions d'enseignement en éducation prioritaire dont les écoles et collèges subissent une part très importante des fermetures, alors que le ministère a déjà annoncé sa volonté de supprimer le label national REP et les moyens constants au profit d'un saupoudrage de moyens sur présentation de projets locaux mis en concurrence les uns avec les autres...

- de multiplier les intrusions du privé au sein de l'Education Nationale ; ainsi, la formation des enseignantes devant prendre en charge des élèves porteurs de handicap atteints de troubles autistiques dans le cadre de DAR (Dispositifs d'Auto-Régulation) serait assurée par une société privée. Cela fait suite à plusieurs tentatives de mise en place à Créteil et à Choisy des protocoles « expérimentaux » d'apprentissage de la lecture d' « d'Agir pour l'école », association satellite de l'institut Montaigne, think-tank ultralibéral lié à plusieurs entreprises du CAC 40 !

De plus, les organisations syndicales sont confrontées à des tentatives permanentes de remise en cause des prérogatives des délégué.e.s du personnel, ce qui les placent dans une situation d'incapacité de pouvoir exercer le mandat qui leur a été confié :

- Refus de communiquer aux représentant-es des personnels les écarts de divisions (ouvertures et fermetures de classes) pour le second degré,

- Entrave faite à l'exercice du droit syndical, en particulier lors des audiences des collèges où des représentant.e.s syndicaux se sont vu.e.s éconduit.e.s ou interdit.e.s de parole par les représentant.e.s de la Direction Académique,

- Refus d'accorder des audiences pour recevoir les délégations d'école avec les organisations syndicales, les parents et les élu.e.s dans le premier degré,

- Refus de recevoir les organisations syndicales lors des rassemblements et d'écouter leurs revendications,

- Suppression des groupes de travail préparatoire au CTSD consacrés notamment à la vérification des effectifs et non prise en compte des effectifs réels des écoles (comme pour les UPEAA),

- Tentative de la DASEN de modifier le règlement intérieur du CDEN sans respecter le code de l'éducation.

Dans ces conditions, parce que nous sommes soucieux.x de défendre les personnels, les élèves et leurs parents, et de respecter le mandat qu'ils nous ont confié, nous vous informons de notre impossibilité de siéger lors du CDEN de ce jeudi 10 février, sauf à renier notre conception de ce qu'est un.e élu.e au service de la défense de l'école publique, de ses personnels, des élèves et de leurs parents.

Créteil le 10 février 2021